



SYSTEME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SECURITE EN MONTAGNE

Bilan des interventions effectuées par les services de secours en montagne au cours des mois de juin – juillet – août et septembre 2006

La montagne est le secteur privilégié du tourisme sportif. Une enquête de l'INSEE met en évidence le fait que 60% des séjours de vacances d'été se déroulant en montagne sont de nature sportive. Pour la saison 2006, la fréquentation de la montagne a enregistré une hausse de 0,4% de sa part de marché. Dans ce contexte, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) a recensé 2 511 interventions des services de secours pour l'été 2006 en montagne, toutes activités confondues.

La campagne estivale 2006 a reposé sur le recensement des opérations de secours en montagne. Il convient de préciser qu'en l'absence de données fiables sur les populations de pratiquants, les chiffres des interventions de secours ne sont pas comparables d'une activité à l'autre. D'autre part, les chiffres concernant les activités autres que l'alpinisme, ne révèlent que la part des accidents qui se sont produits en montagne.

LES INDICATEURS CLES DE LA SAISON 2006

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2006, le SNOSM a recensé 2 511 interventions concernant 3176 personnes, se répartissant en :

- **1 811** personnes blessées (parmi lesquelles certaines ont pu décéder des suites de leurs blessures) ;
- **6** personnes disparues ;
- **194** personnes malades, soit en raison de leur séjour en altitude, soit pour des raisons de santé, soit encore pour une hypoglycémie ou un épuisement ;
- **100** personnes décédées sur place, dont 70 de manière traumatique et 30 de manière non-traumatique ;
- **1065** personnes indemnes.

- S'agissant de la répartition des interventions par activité :

Plus de la moitié (52%) de ces interventions concerne des personnes qui pratiquaient la randonnée pédestre en montagne, 17% l'alpinisme, 14% le Vélo Tout Terrain (VTT), 8% le parapente et 9% d'autres types d'activités.

La saison 2006 a connu un nombre d'interventions supérieur à la moyenne des huit dernières saisons (2 511 pour une moyenne de 2 299).

- S'agissant des personnes secourues :

Le nombre des personnes secourues se situe au-dessus de la moyenne des huit dernières saisons d'été (3176 contre 2 946 en moyenne chaque été). La répartition de cette population permet d'établir que :

- 67% des personnes évacuées par le secours en montagne ont entre 15 et 50 ans ;
- 25% ont plus de 50 ans ;
- 8% ont moins de 15 ans.

- S'agissant de la répartition des faits ayant justifié les interventions :

Un peu plus de la moitié (57%) des personnes est évacuée sur blessure, 6% sur maladie, 33,5% sont indemnes, 3% sont décédées sur le coup et 0,5% disparues.

- **S'agissant de la répartition des conséquences accidentelles par activité :**

Trois constats se dégagent clairement de l'analyse réalisée sur la saison d'été 2006 :

- Le nombre de blessés continue d'augmenter pour l'activité du VTT, concernant toutes les classes d'âge et toutes les nationalités.
- Les randonneurs à pied représentent 1/4 des décès traumatiques. Pour cette activité, les randonneurs de plus de 50 ans atteignent 37% des randonneurs secourus en montagne ;
- Quarante quatre pour cent des alpinistes secourus sont de nationalité étrangère.

- **S'agissant du moyen d'intervention :**

Le vecteur le plus employé en réponse à une demande de secours est l'hélicoptère avec 1 938 interventions. Ce chiffre situe l'activité du secours aérien légèrement au-dessus de la moyenne des huit dernières saisons (le service enregistre une moyenne de 1 841 interventions).

LES DONNÉES COMPARÉES

La comparaison sur plusieurs saisons d'été permet d'obtenir les observations suivantes :

- **Par rapport à la saison 2005 :**

- Le nombre des interventions est en hausse de 6% ;
- Le nombre des personnes secourues est en hausse de 6,1% ;
- Les personnes blessées en VTT sont en augmentation de 48% ;
- L'activité alpinisme enregistre un nombre d'indemnes supérieur à celui des blessés.

• **Par rapport aux autres saisons :**

- Sur une base 100 (personnes secourues) pour chaque activité en été 1999, on obtient en 2006 :
 - 280 personnes secourues en VTT ;
 - 113 en randonnée à pied ;
 - 123 en alpinisme.
- Sur une base 100 (personnes secourues) en été 2000, toutes activités confondues, on obtient en 2006 :
 - 86 personnes âgées de moins de quinze ans ;
 - 89 âgées de quinze à cinquante ans ;
 - 141 âgées de plus de cinquante ans.

PROPOSITIONS D'AXES DE PREVENTION

La randonnée pédestre, première activité estivale de montagne, concentre naturellement la majorité des interventions des services de secours (52%), notamment pour les pratiquants de plus de 50 ans. Parallèlement, il se confirme, à moindre niveau, une évolution de l'accidentologie liée aux activités sportives émergentes (VTT et parapente) et à la pratique de l'alpinisme pour les étrangers.

Sur ce constat, le SNOSM propose pour l'été 2007 les axes de prévention suivants :

2.1. La prévention en direction des vététistes

Tous les indices retenus dans le traitement de ces statistiques convergent pour désigner l'activité VTT en tête des axes de préventions. L'augmentation des secours s'intensifie depuis trois saisons, elle concerne surtout des blessés, de toutes les tranches d'âge et même les étrangers viennent en sur-représentation dans les effectifs de la saison 2006.

Le renforcement de la prévention en direction de cette population devrait s'appuyer sur les fabricants, détaillants, loueurs et transporteurs afin de rapprocher l'information de l'utilisateur.

2.2. Les alpinistes étrangers

La forte attractivité des massifs français en général, du massif du Mont Blanc en particulier, désigne les alpinistes étrangers comme des cibles privilégiées des campagnes de prévention à venir. La saison 2006 est symbolique de l'accentuation de ce phénomène qui regarde également la randonnée à pied, le VTT et le parapente.

La prévention pourrait reposer sur une publication de la traduction de documents existants ou l'adoption de documents exploités à l'étranger.

2.3. Les randonneurs à pied et le check-up médical

La prévention en direction des accidents de santé pourrait être intégrée à des campagnes généralistes traitant de ce thème.

Les efforts menés en direction des accidents courants ne peuvent cependant pas être interrompus. Il existe un fragile équilibre montrant une stagnation des chiffres concernant les secours aux randonneurs à pied.

Les territoires qu'ils investissent dépassent largement le domaine restreint des sentiers, si l'on en juge par certains secours en barres rocheuses ou sites exposés.

Placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles), du Ministère de la Défense (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) et du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (Direction des Sports), le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, sous la responsabilité de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, a pour mission de recenser, par l'intermédiaire des préfetures des départements de montagne, les interventions réalisées par les services de secours en montagne.

Ses travaux sont supervisés par un comité de pilotage constitué des administrations précitées, de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, de SAMU de France, de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Savoie, de la Police Nationale (Direction Centrale des CRS), du Syndicat National des Guides de Montagne, du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, de l'Association des Médecins de Montagne, de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, de l'Etat Major de Zone et du Ministère délégué au Tourisme (ODIT France - Direction des Etudes et de l'Aménagement Touristique de la Montagne).

La mise en place du S.N.O.S.M. en 1996, au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, consacre les nombreuses actions partenariales développées par l'Etat, les collectivités locales, les syndicats professionnels et les associations en vue de :

- Prévenir les accidents (campagnes nationales sur la sécurité des activités de pleine nature),
- Promouvoir une meilleure sécurité des espaces,
- Proposer les axes prioritaires pour définir une politique de prévention des accidents.